

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 mai 2020
à Hôtel du Département, qui s'est tenue
sous la forme d'une téléconférence

La séance est ouverte à 10h01 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. BAUER, M. BURGER, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme LEHMANN, M. MAURER, M. MEYER, Mme MULLER-BRONN, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, M. CAHN, M. CARBIENER, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH, Mme JEANPERT, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MATT, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL.

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département
M. Laurent DARLEY, adjoint à la directrice générale des services
Mme Myriam STENGER, cheffe de Cabinet
M. Emmanuel ABELA et M. Alexandre RUF, collaborateurs de Cabinet
Mme Rachel LE GUERER-VERGER et M. Maxime JORAND, conseillers du Président
M. Clément LACATON et Mme Sylvie MERTZ, attachés de presse
Mme Nathalie REINS, directrice des Systèmes d'Information
M. Benoît FREMAN, chargé de mission « organisation et méthodes »
M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général
M. Jonathan BISOT-LEFEBVRE, directeur général adjoint en charge des ressources
M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières
M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale
M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques
Mmes Isabelle BURCKEL, Suheda USTA et Clara DEROSIER, direction des assemblées et des affaires juridiques

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Excusé(s) : /

Absent(s) : /

◆ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés par ordre de passage :

N° CP/2020/094, 095, 096, 097, 098, 099, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 116, 117, 119, 120, 121, 123, 124, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
- Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
- M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
- Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
- M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
- Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
- M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Excusé :
M. DEBES

CP/2020/094 - 14010 - Politique de la ville
Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg - 2015 / 2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 19 835 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- décide également de rejeter quatre demandes figurant dans ce même tableau annexé ;

- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

**CP/2020/095 - 14010 - Politique de la ville
Rénovation urbaine - Subvention à l'Eurométropole de
STRASBOURG pour la réalisation d'aménagements de voirie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg, une subvention d'un montant de 92 500 euros, pour la réalisation d'une opération de voirie rue Konrad ADENAUER à Lingolsheim dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/096 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition d'approbation de l'avenant n°1 à la convention de
financement de la zone d'activités intercommunale du
Sultzerland à SOULTZ-SOUS-FORETS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement de la zone d'activités intercommunale du Sultzerland située à Sultz-Sous-Forêts, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, maître d'ouvrage des équipements, joint en annexe de la présente délibération, et dont les dispositions essentielles sont les suivantes : remboursement linéaire du solde de 346 350 € en cinq (5) annuités sur les exercices 2021 à 2025 ;

- autorise son Président à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/097 - 62010 - Soutien au développement touristique
Proposition d'attribution d'une subvention pour 2020 à la
Coopérative Terre d'Est et approbation des termes de la
convention financière y afférant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 18 300 € à Terre d'Est (Coopérative de tourisme social et solidaire) au titre de son programme d'actions pour 2020.

Elle approuve les termes du projet de convention à conclure avec l'organisme Terre d'Est pour permettre le versement de cette subvention dont le projet est annexé à la présente délibération.

Elle autorise son président à signer cette convention financière, conforme au règlement financier du Département et à conclure avec la Coopérative de tourisme Terre d'Est.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/098 - 65510 - Fonds de solidarité communale
Contrats départementaux de développement territorial et
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du
Fonds de solidarité communale, du Fonds d'urgence et du Fonds
d'innovation et d'approbation des termes des projets de
conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 4 736 778,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

Il est précisé que la subvention proposée pour le projet « construction d'un bâtiment pour le stockage de matériel éducatif et associatif » porté par la Commune d'Innenheim annule et remplace la subvention de 6 058,00€ votée pour cette même Commune le 10/02/2020 (délibération n°CP/2020/007) pour le projet « travaux d'aménagement de voirie et de rénovation de l'éclairage public ».

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds d'urgence pour un montant total de 36 230,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;

- d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, le

principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre d'un ou de projets de résidence seniors porté par la Communauté de Communes Mossig vignoble ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 4 973,00€ représentant 25% du coût de l'étude à la Communauté de Communes Mossig vignoble en vue de la réalisation de l'étude précitée ;

- d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes Mossig Vignoble, porteur du projet ;

- d'autoriser son Président à signer cette convention, jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)

Excusé :
M. ZAEGEL

**CP/2020/099 - 65520 - Fonds d'attractivité
Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition
d'aide au projet de création d'un plateau sportif extérieur par le
Syndicat Intercommunal du Collège de GEISPOLSHHEIM et
Environs**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim s'appuyant sur la création d'un plateau sportif extérieur, porté par le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 17 000 € au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour la création d'un plateau sportif extérieur à Geispolsheim ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

CP/2020/100 - 70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'approbation d'une convention portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département et la Commune d'OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Commune d'Oberhoffen-Les-Wissembourg , dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/101 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO).
Proposition de projet de convention complémentaire à la
convention technique et financière du 31 octobre 2013 relative
à la protection d'une canalisation de gaz lors des travaux
d'aménagement de chaussée du TSPO.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver dans le cadre travaux d'aménagement du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) :

- pour les sections d'aménagement où les travaux ne sont pas encore réalisés (traversée du Kronthal et aménagements de la station de Wasselonne Est, au carrefour entre le RD1004 et la rue du Général de Gaulle), la conclusion d'une convention complémentaire à la convention initiale du 31 octobre 2013 en vue de la mise à jour des données financières et des échéances,

- pour les travaux sur le quatrième secteur, c'est-à-dire entre Marlenheim et Furdenheim, la conclusion d'une convention complémentaire à la convention initiale du 31 octobre 2013 relative à la protection de la canalisation de gaz et à la facturation à R-GDS des surcoûts de travaux de voirie,

- d'approuver les termes du projet de convention complémentaire à conclure entre le Département du Bas-Rhin et Réseaux Gaz naturel de Strasbourg relative à la protection de la canalisation de gaz, à la facturation à R-GDS des surcoûts de travaux de voirie et à la mise à jour des données financières et des échéances pour certaines sections d'aménagement,

- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/102 - 70510 - Modernisation du réseau routier
RD1062 - Déviation de Mertzwiller et aménagements au niveau
de la ZA de Schweighouse-sur-Moder.
Bilan de la concertation L103-2.**

La Commission Permanente du Conseil Département du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable prévue par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme engagé par le Département du Bas-Rhin pour la réalisation de la déviation de Mertzwiller et du réaménagement de la RD1062 dans la ZA de Schweighouse-sur-Moder, annexé à la présente délibération ;

- d'approuver les objectifs du projet figurant dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération ;

- de valider les orientations prises pour la suite des études d'avant-projet et pour la finalisation du choix du tracé de la déviation de Mertzwiller figurant dans le bilan de concertation annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/103 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition d'approbation de projets de conventions de financement de la TVA entre le Département, la Commune SCHIRMECK, la Commune de BERSTETT, la Commune de HIRSCHLAND, la Commune de ZEINHEIM, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et la Communauté d'Agglomération de Haguenau

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de conclure les conventions avec la Commune de SCHIRMECK, la Commune de BERSTETT, la Commune de HIRSCHLAND, la Commune de ZEINHEIM et la Communauté de Communes MOSSIG et Vignoble et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;
- autorise son Président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/104 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition d'approbation de conventions à conclure avec des tiers en vue de la réalisation de l'itinéraire cyclable départemental MOLSHEIM - SAALES

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes des conventions à conclure entre le Département du Bas-rhin et les communes de Plaine, Saint Blaise la Roche, Urmatt, Niederhaslach, Fouday, jointes respectivement en annexes 1 à 5 ;

En vue de la réalisation de l'itinéraire cyclable départemental Molsheim – Saâles, et l'établissement des modalités de leur gestion et entretien ultérieurs :

- approuve les termes des conventions à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Saulxures et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, jointe en annexe 6 ;
- autorise son Président à signer ces 6 conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/105 - 71020 - Voirie communale
Proposition de désignation de différentes collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de routes départementales en agglomération figurant dans les tableaux joints en annexes à la présente délibération:

- de faire usage de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage, créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, en vue de désigner la Commune de Berg pour le réaménagement du carrefour entre les RD15 et RD340 et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour l'aménagement de l'accès à la Zone d'Activités RD52 en limite d'agglomération de Buhl, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département.

- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/107 - 74020 - Soutien et développement de l'agriculture
Proposition d'attribution de subventions pour l'acquisition de fourrage ou de semences prairiales agro-écologiques suite à la sécheresse de l'année 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération des subventions pour l'acquisition de fourrage ou de semences prairiales agro-écologiques d'un montant total de 67 919 €.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/108 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier de la Commune de HIRSCHLAND avec extension sur le territoire des Communes d'ESCHWILLER, RAUWILLER ET WEYER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 121-14 et R. 121-20 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et R. 123-2 à R. 123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération de Hirschland avec extension sur le territoire des Communes d'Eschwiller, Rauwiller ET Weyer ;

Vu la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Hirschland au Département, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21, pour l'opération de Hirschland avec extension sur le territoire des Communes d'Eschwiller, Rauwiller et Weyer,

- charge son Président de mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/109 - 74030 - Aménagement de l'espace rural

Proposition de soumettre à enquête publique le projet de mode et de périmètre d'aménagement foncier de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS avec extension sur le territoire des Communes de WALTENHEIM-SUR-ZORN, GOUGENHEIM et HOHFRANKENHEIM

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 121-14 et R. 121-20 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et R. 123-2 à R. 123-27 ;

Vu l'étude d'aménagement qui a pris en considération les informations portées à la connaissance de Monsieur le Président du Conseil Départemental par Monsieur le Préfet pour l'opération de Wingersheim les Quatre Bans avec extension sur le territoire des Communes de Waltenheim-sur-Zorn, Gougenheim et Hohfrankenheim ;

Vu la proposition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Wingersheim les Quatre Bans au Département, émettant un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier qu'elle a jugé opportun d'appliquer et le périmètre correspondant ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes, notamment en vue de satisfaire aux principes posés par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement ;

- décide de soumettre le projet d'opération d'aménagement foncier (mode et périmètre) et les prescriptions environnementales que devront respecter les plans et les travaux connexes à enquête publique, conformément au Code rural et de la pêche maritime et notamment à son article R. 121-21 pour l'opération de Wingersheim les Quatre Bans avec extension sur le territoire des Communes de Waltenheim-sur-Zorn, Gougenheim et Hohfrankenheim,
- charge son Président de mettre en œuvre l'enquête publique de ce projet.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/110 - 00000 - Administration générale
Approbation du projet d'avenant n° 6 à la convention de concession conclue entre l'Union nautique de PLOBSHEIM (UNAP) et le Département le 16 décembre 1974 et du projet de protocole d'accord entre l'UNAP, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver les termes du projet d'avenant, ci-joint, à la convention de concession conclue entre l'UNAP et le Département le 16 décembre 1974, prévoyant la réduction à hauteur d'un tiers du déficit de cotisations pour barque de pêche au domicile, du montant de la contribution annuelle versée par l'UNAP au Département du Bas-Rhin au titre de cette convention ;
- décide d'approuver le projet de protocole d'accord, ci-joint, entre le Département du Bas-Rhin, l'UNAP, la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique fixant un abattement pour les pêcheurs ne stationnant pas leurs embarcations à la base nautique de Plobsheim et prévoyant que le manque à gagner pour l'UNAP sera pris en charge par le Département à hauteur d'un tiers par réduction de la contribution annuelle versée par l'UNAP au Département au titre de la convention de concession du 16 décembre 1974 ;
- autorise son Président à signer ces deux actes.

Adopté à l'unanimité

- CP/2020/111 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration**
Proposition d'approbation de la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville de BRUMATH, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin en vue de l'exploitation de maintenance de la chaufferie collective biomasse à construire sur le site du collège de BRUMATH et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman, les Cigognes et le futur accueil périscolaire.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- décide de conclure un groupement de commandes en vue de la passation et l'exécution d'un marché public d'exploitation de maintenance de la chaufferie collective biomasse à construire sur le site du collège de Brumath et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman, les Cigognes et le futur accueil périscolaire;
- approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération;
- autorise son Président à signer ladite la convention.

Adopté à l'unanimité

- CP/2020/112 - 41020 - Interventions préventives pour les jeunes enfants**
Convention de partenariat entre le Centre Social et Culturel Robert Schuman et le Département du Bas-Rhin Contrat Enfance et Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Approuve le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
- Autorise le président du Conseil Départemental à signer ledit Contrat Enfance-Jeunesse
- Approuve la proposition de Convention de partenariat entre le Département et le Centre socio-Culturel Robert Schumann de Haguenau
- Autorise le président du Conseil Départemental à signer ladite Convention

Adopté à l'unanimité

CP/2020/113 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives
Proposition d'attribution d'aides au fonctionnement en faveur
de trois centres socioculturels communaux pour l'année 2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des aides de fonctionnement d'un montant total de 117 494,00 € aux Communes figurant dans le tableau annexé, au titre de l'aide aux activités socioéducatives ;
- approuve les termes des conventions financières 2020, à conclure entre le Département et chacune des Communes mentionnées dans le tableau annexé, selon le modèle joint ; les conventions prévoient les modalités de versement suivantes : versement d'un acompte de 70 % de la subvention dès réception de la convention financière signée, puis versement du solde après évaluation par le Département du Bas-Rhin des actions menées par la structure, dans le cadre d'un dialogue de gestion ;
- autorise son Président à signer lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/116 - 52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics
Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux
collèges publics pour l'acquisition d'équipements

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 65 770 € pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/117 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement
complémentaire pour 2020 aux collèges publics et d'un
logement de service

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 129 118 € :

- 57 047,14 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
- 39 955,81 € pour couvrir les frais de réparation de manutention et de l'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics en annexe 2 ;

- 2 646,05 € au collège André Maurois de Bischwiller au titre du surcoût des frais de restauration ;
 - 310 € au collège Otfried de Wissembourg pour couvrir les frais de déplacement des élèves aux Internationaux de Tennis Féminin, le 21 mai 2019 ;
 - 27 400 € au collège Rembrandt Bugatti de Molsheim pour couvrir les dépenses liées à l'achat du contrôle d'accès au restaurant scolaire ainsi que les frais de location d'un véhicule pour la livraison des repas ;
 - 592 € pour la prise en charge du surcoût généré par l'organisation d'un repas pour les élèves demi-pensionnaires du Collège de Souffelweyersheim ;
 - 1167 € € au Collège Romain Rolland à Erstein pour la prise en charge du coût de l'audit mené par la Société Génie Climatique de l'Est concernant le paramétrage du chauffage via la GTC.
 - décide d'attribuer un logement inoccupé dans le collège Sophie Germain de Strasbourg au bénéficiaire désigné en annexe à la présente délibération, et selon les modalités y figurant ;
 - approuve les termes du projet de convention d'occupation précaire de logement de service correspondant ;
- autorise son Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
 M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
 Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
 M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
 Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
 M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
 Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
 M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Excusé :
 M. BERTRAND

CP/2020/119 - 62510 - Création et diffusion culturelles
Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant total de 227 824 €, réparti comme suit :

- 31 000 € pour les projets de création et diffusion culturelles de portée locale, dont :

Territoire Nord : 8 500 €
 Territoire Sud : 6 000 €

Territoire Ouest : 10 000 €
Territoire de l'Eurométropole : 6 500 €
- 187 400 € pour les projets des cinq relais culturels en régie ;

- 9 424 € pour les projets d'investissement culturel, dont :

Territoire Nord : 4 786 € pour le projet de modernisation scénique de la salle polyvalente Abbé Hoffarth.de la Commune de Beinheim ;
Territoire Ouest : 4 638 € pour le projet d'acquisition, par la Ville de Saverne, d'un vidéoprojecteur pour l'Espace Rohan.

Le paiement des subventions d'investissement interviendra sur présentation des factures de travaux ou d'acquisition de matériel scénique.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

CP/2020/120 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Proposition d'attribution de subventions dans le domaine de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'attribuer les subventions dans le domaine de la transmission artistique aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant total de de 495 807 € réparti comme suit :

. subventions aux 42 établissements d'enseignement artistique en régies communales ou intercommunales : 489 807 €,

. subventions aux projets d'éducation artistique de portée locale : 6 000 €, dont :

Territoire Nord : 1 000 €,
Territoire Sud : 3 000 €,
Territoire de l'Eurométropole : 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/121 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'attribution d'aide aux athlètes de haut niveau en
situation de handicap et d'aide à l'acquisition de matériel sportif
pour l'enseignement de l'EPS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 553 ,00 € selon la répartition suivante :

- 4 000,00 € au titre du concours financier du Département à Monsieur Jules RIBSTEIN, athlète de très haut niveau, licencié à l'ASPTT de Strasbourg dans la discipline de paratriathlon ;
- 2 000,00 € au titre du concours financier du Département à Monsieur Benoit CHEVREAU DE MONTLEHU, athlète de très haut niveau, licencié au Sporting Club de Schiltigheim dans la discipline cécifoot ;
- 6 553,00 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collèges pour l'enseignement de l'EPS pour les bénéficiaires et montants détaillés en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/123 - 26010 - Actions spécifiques dépendance personnes handicapées
Proposition d'approbation du projet de convention
départementale relative au fonctionnement en dispositif intégré
des Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)
et des Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
(SESSAD)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes de la convention départementale relative au fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD pour le Département du Bas-Rhin annexée à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/124 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président, décide d'attribuer les subventions suivantes d'un montant total de 56 399,00 € pour des travaux effectués en 2019 :

- 6 900 € au Foyer Moderne de Schiltigheim pour l'adaptation de 3 logements situés à Schiltigheim,
- 32 986 € à Habitat de l'Ill pour l'adaptation de 18 logements situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS),
- 12 513,00 € à la Sibar pour l'adaptation de 8 logements dont 5 sont situés sur le territoire de l'EMS et 3 hors EMS - (cf. tableau joint en annexe au présent rapport),
- 4 000,00 € pour la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé 13b, rue des Charrons à Bischwiller.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de conventions d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexés à la présente délibération et autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/126 - 31030 - Insertion professionnelle Proposition de mobilisation du Fonds Social Européen en vue d'actions d'insertion professionnelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), :

- autorise l'association MOBILEX de Bischwiller à réviser le périmètre temporel de l'une des deux actions constituant l'opération qu'elle porte intitulée « Intégrer la mobilité dans la construction des parcours vers l'emploi » et d'y mettre un terme au 31/12/2018 ;
- approuve la modification de l'engagement financier FSE effectué au profit de l'association MOBILEX de Bischwiller, dont la convention initiale, octroyée par la délibération de la Commission Permanente n° CP/2017/414 du 9 octobre 2017, prévoyait 126 308,34 € pour la période 2017 – 2019 ;
- décide de réviser le montant total des crédits européens pour l'association MOBILEX de Bischwiller à la somme de 105 514,45 €, correspondant à une ventilation annuelle de 42 063,34 € en 2017, 41 511,11 € en 2018 et 21 945,00 € sur 2019 ;

- approuve l'avenant n°1 à conclure avec l'association MOBILEX joint en annexe 1 au présent rapport.
- autorise l'association ENTRAIDE EMPLOI de Monswiller à modifier pour 2020 le périmètre géographique de l'action qu'elle porte intitulée « Mobilisation vers l'emploi d'allocataires du RSA âgés de 30 ans et moins », en l'étendant au territoire d'intervention de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale Ouest, comprenant les cantons de Saverne, Ingwiller et Bouxwiller et dont la convention initiale a été approuvée par la Commission Permanente n° CP .2018.224 du 09/07/2018 ;
- approuve l'avenant n°1 à conclure avec l'association ENTRAIDE EMPLOI joint en annexe 2 au présent rapport,
- autorise son Président à signer ces deux avenants.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/128 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition de signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Etat relative aux contrats uniques d'insertion et aux contrats à durée déterminée d'insertion

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- décide d'accompagner 860 contrats aidés pour l'année 2020 selon la répartition suivante :
 - ° 325 contrats aidés à durée déterminée d'insertion au sein des structures d'insertion par l'emploi compétences pour le secteur non marchand, pris en charge à hauteur de 60%, pour un montant total de 1 951 760 €,
 - ° 480 Parcours Emploi Compétences (PEC) à destination du secteur non marchand, avec un taux d'aide inchangé, pour un montant total de 2 801 933€. Le taux d'aide pour les nouveaux contrats est de 60%,
 - ° 55 Contrats Uniques d'Insertion- contrats Initiative Emploi pour le secteur marchand, financés à hauteur de 35% pour un montant de 355 331€ ;
- approuve les termes du projet de convention annuelle de moyens et d'objectifs (CAOM) à conclure avec l'Etat pour l'année 2020, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/129 - 31030 - Insertion professionnelle
Proposition de convention de partenariat renforcé avec la
Maison de l'Emploi de STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- de s'engager dans un partenariat renforcé visant à l'alliance de deux réseaux : celui de l'équipe emploi du Département et celui de la Maison de l'Emploi ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération, à conclure avec la Maison de l'Emploi de Strasbourg et d'autoriser son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/130 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion
Rapport d'exécution 2019
Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à
l'emploi 2019/2021**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver le rapport établissant le bilan de 2019, première année de mise en œuvre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée avec l'Etat.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/131 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Modalités d'application des dispositifs volontaristes en
faveur du pouvoir d'achat des Bas-Rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve les modalités d'application complémentaires suivantes pour les aides volontaristes à l'habitat modifiées par la délibération n° CD/2019/131 :

- le versement des aides en faveur de l'adaptation des logements situés en quartiers NPNRU, fixées par délibération du 9 décembre 2019, dans un souci de réponse rapide aux besoins des habitants en perte d'autonomie,
- l'obligation de transmission, par les bailleurs, d'un état annuel des loyers des logements ayant bénéficié d'une aide à minoration pendant les 17 années suivant la mise en service des logements, afin de permettre le contrôle de l'effectivité de la minoration (obligation s'appliquant aux deux cas de minoration de loyers : logements reconstitués dans le cadre du NPNRU ou grands logements familiaux créés hors territoire de l'EMS),
- l'obligation de respecter une proportion, par opération, de logements de type T1 et T2 bénéficiant de la minoration de loyer inférieure à 50% du total du nombre de logements à loyers minorés.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Excusés :

M. DEBES
Mme MOZZICONACCI

CP/2020/132 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'approbation des termes d'un avenant n°1 pour 2020 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre de l'Etat ainsi que des termes de la convention d'objectifs et d'adaptation avec VILOGIA et des avenants aux conventions d'objectifs et d'adaptation avec la SIBAR et l'OPUS et proposition d'attribution de subventions pour la création de logements locatifs sociaux communaux à STEINBOURG et à MATZENHEIM

I. La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet d'avenant n°1 pour l'année 2020 à la convention de délégation de compétences conclue le 26 juillet 2018 entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin, annexé à la présente convention.

Cet avenant a pour objet de :

- prendre acte des 19 agréments "prêts locatifs sociaux" (PLS) délivrés en 2019, agréments dont la liste est annexée dans le tableau joint à la présente délibération,
- prendre acte, pour le parc public (logements locatifs sociaux) comme pour le parc privé, du montant définitif des engagements sur crédits délégués de l'Etat, en 2019, ainsi que des objectifs de programmation 2020 et du montant d'engagements liés en matière d'agrément de logements aidés ;

- décider le maintien des conditions d'agrément des logements dits PLS sur la base de la cartographie alpha-beta et des montants des loyers maximum de zones départementales suivantes : 8,26 € en zone B1, 8,08 € en zone B2 et 7,72 € en zone C ainsi que des marges locales de loyers;

Elle autorise son Président à signer cet avenant à conclure entre le Département et l'Etat.

II. Par ailleurs, elle décide :

- d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la période 2020-2022, entre le Département et VILOGIA, pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
- d'approuver les termes des projets d'avenants à conclure pour l'année 2020, entre le Département et, respectivement, la SIBAR et l'OPUS, pour la mise en œuvre de la politique départementale et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;

Elle autorise son président à signer ces conventions et avenants, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

III. En outre la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 27 800 € à la Commune de Steinbourg et de 67 500 € à la Commune de Matzenheim dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution de subvention à conclure entre le Département, la Commune de Steinbourg et la Commune de Matzenheim, joints à la présente délibération et autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)

Excusés :

Mme MOZZICONACCI
M. ZAEGEL

CP/2020/133 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH PDH - Mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat privé : - Propositions d'approbation des termes d'un avenant n°1 à la convention de gestion des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour l'année 2020 et information sur le programme d'actions pour l'amélioration de l'habitat privé 2020; -proposition d'attribution des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la sauvegarde et valorisation du patrimoine ; - propositions d'approbation des avenants aux conventions des programmes d'intérêt général(PIG) "Rénov'Habitat" et "Adapt'Logis" 2016-2020 pour leurs prorogation et renouvellement des conventions de programmes pour la mise en œuvre des nouveaux PIG Rénov'Habitat 67 et Soutien à l'autonomie pour la période 2020-2023

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président : - approuve les termes du projet d'avenant n°1 pour l'année 2020 à la convention de gestion des aides à la pierre de l'ANAH conclue le 26 juillet 2018 entre l'ANAH et le Département du Bas-Rhin, annexée au présent rapport ; - autorise son président à signer cet avenant à conclure respectivement entre le Département et l'ANAH ; - prend acte du programme d'actions 2020 pour l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de

Strasbourg conformément au document annexé à la présente délibération ; - décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 193 206 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé ; - approuve les termes des projets d'avenants pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat et Adapt'Logis à conclure avec l'Etat, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et Procivis Alsace en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et/ou du handicap pour proroger la durée. En effet, en raison de la crise sanitaire, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas pu se réunir dans les délais prévus initialement rendant impossible l'attribution des nouveaux marchés PIG à compter du 1er mai. La prolongation des conventions PIG jusqu'au 31 mai 2020 est indispensable pour assurer une continuité entre les deux contrats. Ces avenants sont annexés à la présente délibération. Elle autorise, par ailleurs, son président à signer ces avenants ; - approuve les termes des projets de conventions pour la mise en œuvre des nouveaux programmes d'intérêt général « Rénov'Habitat » et « Soutien à l'Autonomie » à conclure avec l'Etat, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et Procivis Alsace sur la période 2020-2023. Ces projets de conventions, annexés à la présente délibération, prévoient les modalités de mise en œuvre de ces programmes pour atteindre les objectifs en termes de rénovation énergétique des logements du parc privé, du traitement des logements indignes et dégradés ainsi qu'en termes d'adaptation des logements liée à la perte d'autonomie. Elle autorise, par ailleurs, son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
- Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
- M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
- Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
- M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
- M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Excusés :

- M. DEBES
- Mme MOZZICONACCI

**CP/2020/134 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat
Fusion d'OPUS 67 et de la SIBAR : Adoption des termes du
projet de traité de fusion, de création d'actions de préférence à
la valeur nominale et d'une convention d'accord-cadre entre la
SIBAR et le Département pour la gestion des fonctionnaires
d'OPUS 67**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

En qualité de collectivité de rattachement d'OPUS 67:

- 1) approuve le transfert de patrimoine d'OPUS 67 vers la SIBAR par voie de fusion,
- 2) approuve le traité de fusion figurant en annexe et le mode de rémunération de la collectivité,
- 3) sollicite en conséquence la dissolution sans liquidation d'OPUS 67,

4) autorise les administrateurs représentant la collectivité au Conseil d'administration d'OPUS67 à arrêter ledit projet de traité de fusion.

En qualité d'actionnaire de la SIBAR :

- Concernant le traité de fusion :

5) approuve le traité de fusion figurant en annexe,

6) prend acte de l'augmentation de capital résultant de la fusion entre OPUS 67 et la SIBAR et de la création de 30 821 actions nouvelles au profit du Département représentant 770 525 €,

7) approuve la modification des statuts de la SIBAR qui en résulte,

8) approuve la nouvelle composition du conseil d'administration qui en résulte (un représentant des locataires pour chaque entité),

9) autorise le Président à signer tous les documents et actes nécessaires afférents à l'opération de fusion-absorption de l'OPUS par la SIBAR ;

- Concernant les autres modifications statutaires :

10) approuve l'extension de l'objet social de la société par la possibilité de produire et de vendre de l'énergie,

11) approuve l'extension de l'objet social de la société par la possibilité de proposer des services à la personne,

ces deux activités (9 et 10) devant s'exercer impérativement en lien et en complémentarité avec l'activité principale de la société conformément à l'article L1521-1 du Code général des collectivités territoriales ;

- Pouvoirs :

12) autorise les administrateurs représentant la collectivité au Conseil d'Administration de la SIBAR à arrêter ledit projet de traité fusion, les modifications statutaires susmentionnées et la nouvelle composition du Conseil d'Administration,

13) autorise les représentants de la collectivité en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SIBAR à approuver ledit projet de traité de fusion, les modifications statutaires susmentionnées et la nouvelle composition du Conseil d'Administration ;

En vertu de la délégation donnée à la Commission Permanente par l'assemblée plénière du Conseil Départemental en date du 10 février 2020 approuvant le principe d'une fusion-absorption de l'OPUS 67 par la SIBAR, et lui délégrant tout pouvoir pour prendre toute décision ou approuver la passation de tout contrat nécessaire à la mise en œuvre de ladite délibération, la Commission Permanente:

14) approuve la création des actions de préférence de catégorie B telle que défini dans le document ci-annexé, et l'intégration de cette définition dans les statuts de la SIBAR,

15) approuve l'augmentation de capital par la création de 3 890 actions nouvelles de catégorie B au profit d'une personne autre que les collectivités territoriales et leurs groupements afin de s'assurer que, par suite de ces deux opérations successives (fusion et augmentation de capital subséquente), le seuil prévu à l'article L1522-2 du Code général des collectivités territoriales demeure respecté,

16) autorise les administrateurs représentant la collectivité au Conseil d'Administration de la SIBAR à établir les projets de résolutions pour l'assemblée générale extraordinaire de la SIBAR ainsi que le rapport du conseil d'administration de ladite société,

17) autorise les représentants de la collectivité en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SIBAR à approuver ledit projet d'augmentation de capital par la création d'actions de préférence, à désigner le ou les bénéficiaire(s) de cette augmentation de capital, à renoncer en conséquence à tout droit préférentiel de souscription au profit du ou des bénéficiaires désignés, à approuver l'absence de versement de prime d'émission par le ou les bénéficiaires désignés, à convenir toutes modalités, et à autoriser les modifications statutaires susmentionnées.

18) approuve les termes de la convention entre le Département et la SIBAR, figurant en annexe, et relative à la gestion des fonctionnaires dans le cadre de l'opération de fusion-absorption d'OPUS 67 par la SIBAR à intervenir et autorise le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

**CP/2020/135 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée
Information à la Commission Permanente des décisions prises
par le Président pour l'attribution des garanties d'emprunt**

La Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- prend acte du compte-rendu des délégations exercées en matière de garanties d'emprunt par le Président du Conseil Départemental depuis le 17 avril 2020, sur le fondement de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, tel que figurant en annexe jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/136 - 00000 - Administration générale
Information sur les contentieux intéressant le Département**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte de l'information des contentieux intéressant le Département pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/137 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration
Hôtel du Département: Proposition de décision d'engager les
opérations d'aménagement : installation d'écrans extérieurs,
réaménagement partiel du hall d'accueil et de la salle plénière**

La Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin, statuant sur proposition de son Président:

- décide d'engager les opérations de réaménagement de l'Hôtel du Département (HDD) comme suit :

- restructuration du rez-de-chaussée de l'HDD (Allée, Espace expo, Accueil),

- aménagement de la salle plénière,

- mise en place de deux murs d'écrans (intérieur et extérieur) de l'HDD,

- approuve le coût des travaux de ces opérations de réaménagement de l'Hôtel du Département estimées à :

• Restructuration HDD RDC (Allée, Espace expo, Accueil)

208 000 € HT soit 250 000 € TTC (Valeur Février 2020)

• Aménagement salle plénière

150 000 € HT soit 180 000 € TTC (Valeur Février 2020)

• Mise en place de deux murs d'écrans (intérieur et extérieur) HDD

225 000 € HT soit 270 000 € TTC (Valeur Février 2020)

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/138 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration
Proposition d'approbation du Programme Technique Détaillé
pour la restructuration du site Verdon**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son président :

- approuve le Programme Technique Détaillé des travaux de l'opération de restructuration du pôle d'administration sociale, rue du Verdon à Strasbourg, dont la note de synthèse est jointe en annexe ;

- décide d'engager la conception de l'opération de restructuration du pôle d'administration sociale, rue du Verdon à Strasbourg avec une équipe de maîtrise d'œuvre et les prestataires nécessaires ;

- approuve le coût prévisionnel des études et diagnostics pour un montant de 500 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/139 - 03015 - Travaux lourds de construction et restructuration
Proposition d'approuver la participation financière aux travaux
réalisés dans le Parc Départemental d'ERSTEIN**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur proposition de son Président :

- approuve le principe de la participation financière du Département du Bas-Rhin au projet de rénovation et de mise en conformité de la station de distribution de carburant située sur le site du parc du Murguessen à Erstein, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est,
- approuve la convention de cofinancement de l'opération de travaux précitée à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand-Est, jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise son Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/141 - 04025 - Emploi
Proposition de renouvellement de la mise à disposition d'un
agent du Département auprès du Centre Communal d'Action
Sociale de la Commune de MUTZIG et approbation des termes
du projet de convention correspondant**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Donne son accord à la mise à disposition à 50% d'un agent du Département pour une période de trois ans à compter du 15 mai 2020, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MUTZIG,
- Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition à 50% d'un agent du Département pour une période de trois ans à compter du 15 mai 2020 auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MUTZIG, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise son Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/142 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée
Proposition de désignations de représentants du Conseil
Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de désigner Madame Nicole THOMAS en qualité de suppléante de Monsieur Rémi BERTRAND au Conseil d'Administration de l'ART Grand Est,
- de désigner Monsieur Denis SCHULTZ en qualité de représentant du Département au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs en remplacement de Monsieur Denis HOMMEL.

Adopté à l'unanimité

Rapports appelés par ordre de passage :

N° CP/2020/093, 106, 114, 115, 118, 122, 125, 127 et 140.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Excusé :
M. BERTRAND

CP/2020/093 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale Proposition de reconduction en 2020-2021 de l'adhésion du Département du Bas-Rhin au programme européen EURES Transfrontalier (mobilité et emploi transfrontalier)- INTERREG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de reconduire l'adhésion du Département du Bas-Rhin au programme EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur (mobilité et emploi transfrontalier) pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021;
- approuve les termes du projet de convention-cadre relative à l'EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur pour les années 2020 et 2021, annexé à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Absents :

M. CAHN
M. OEHLER

**CP/2020/106 - 74010 - Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale
Approbation de la convention pour la détection du génome du
SARS COV-2 entre le Laboratoire Départemental d'Analyses et
deux laboratoires de biologie médicale**

- approuve le projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le laboratoire Bio 67 – Biosphère et la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse pour la réalisation des diagnostics biologiques de SARS COV2 par RT PCR sur les échantillons humains, jointe en annexe ;
- autorise son Président à signer la convention précitée.

Adopté à la majorité

**CP/2020/114 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
"Filières métiers" dans les collèges : proposition de partenariats
pluriannuels et attribution de subventions dans le cadre de
l'appel à projets**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve la liste des lauréats de l'appel à projets pour la mise en place de « filières métiers » sur la période 2020-2023 et le montant de la subvention attribuée à chacun des lauréats, figurant dans un tableau en annexe de la présente délibération,
- approuve les termes du modèle type de convention d'objectifs à conclure entre le Département et chacun des collèges lauréats figurant dans un tableau en annexe de la présente délibération,

- approuve les termes du modèle type de convention financière annuelle à conclure entre le Département et chacun des collèges lauréats, figurant dans un tableau en annexe de la présente délibération, en vue du versement de la subvention 2020, qui correspond à l'année 1 du dispositif,

- autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2020/115 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions d'une part, pour les voyages scolaires sans visites de lieux de mémoire et d'autre part, pour les voyages scolaires et sorties scolaires avec la visite de lieux de mémoire, pour un montant de 20 561 ,00 € aux collèges publics et 320,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
 - Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
 - M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
 - Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
- M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
 - M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
 - Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
 - M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
 - Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
 - M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Absents :

- M. Mathieu CAHN
- Mme Nadine HOLDERITH
- M. OEHLER
- M. Marc SENE

CP/2020/118 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'approbation d'un projet de convention relatif à la
maintenance informatique des collèges publics pour une durée
de 2 ans

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver les termes de la convention relative à la maintenance informatique des collèges publics pour la phase transitoire 2020-2022, jointe en annexe au présent rapport ;
- autorise le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
- M. ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Absents :

- M. CAHN
- Mme HOLDERITH
- M. OEHLER
- M. SÉNÉ

Excusé :

- M. DEBES

CP/2020/122 - 23040 - Conférence des financeurs
Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux projets
complétant le plan d'action 2020 de la conférence des
financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver les 9 projets complémentaires du plan d'action 2020, validés par la Conférence des Financeurs, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 140 283 euros ;
- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 140 283 euros ;
- d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projet ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les conventions individuelles correspondantes.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
- Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
- Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
- M. ERBS (ayant donné pouvoir à Mme DOLLINGER)
- Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER)
- M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
- Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
- M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
- Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
- M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Absents :

- M. CAHN
- Mme HOLDERITH
- M. OEHLER
- M. SÉNÉ

Excusé :

- M. DEBES

CP/2020/125 - 31020 - Insertion sociale
Proposition d'attribution de subventions pour 2020 aux structures non associatives en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA et d'approbation des projets de conventions à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président:

- Décide d'attribuer un montant total de 379 716 € pour 2020, répartis comme suit:

321 216 € aux opérateurs de l'accompagnement social, 53 700 € aux opérateurs des épiceries sociales et 4 800 € à l'opérateur d'actions spécifiques selon les tableaux joints en annexe à la présidente délibération ;

- Approuve les termes des projets de conventions financières à conclure avec chacun des organismes ;

Conformément aux termes de la convention financière :

- Décide qu'un premier versement, correspondant à 70% du montant total de la subvention 2020 sera versée dès réception de la convention signée par les deux parties.

- Décide que le solde du montant de la subvention sera versé au cours du dernier trimestre 2020 ;

- Autorise son Président, à signer ces conventions sur la base des conventions-types pour l'accompagnement social, les épiceries sociales, les actions spécifiques et des conventions spécifiques annexées ;

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)

Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)

M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)

Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)

M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)

Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)

M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)

M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Absents :

M. CAHN

Mme HOLDERITH

M. MAURER

M. OEHLER

M. SÉNÉ

Excusés :

M. ERBS

Mme ESCHLIMANN

Mme MOZZICONACCI

CP/2020/127 - 31030 - Insertion professionnelle
Service Public de l'Insertion : un nouveau projet pour l'emploi

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

1 - Concernant la Plateforme d'accueil et d'orientation des nouveaux entrants dans le dispositif RSA :

- d'approuver la convention financière avec la CAF, agissant en qualité de mandataire du consortium, jointe en annexe pour la période du 27 avril 2020 au 31 décembre 2021, et d'autoriser son Président à la signer ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 833 500 € dont 333 500 € pour l'année 2020 et 500 000 € pour l'année 2021 ;
- d'approuver, à titre dérogatoire, le versement d'une avance de 166 750 € pour l'année 2020 et de 350 000 € pour l'année 2021 ;

2 - Concernant la Plateforme d'accompagnement et de préparation intensive à l'activité des nouveaux entrants dans le dispositif RSA :

- d'approuver la convention financière avec le consortium des Missions Locales, jointe en annexe pour la période du 27 avril 2020 au 31 décembre 2021, et d'autoriser son Président à la signer ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 2 833 333 € dont 1 133 333 € pour l'année 2020 et 1 700 000 € pour l'année 2021 ;
- d'approuver, à titre dérogatoire, le versement d'une avance de 566 667 € pour l'année 2020 et 1 190 000 € pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Excusés avec pouvoir :

- M. BERTRAND (ayant donné pouvoir à Mme MARAJO-GUTHMULLER)
 - Mme BUFFET (ayant donné pouvoir à M. MATT)
 - M. DEBES (ayant donné pouvoir à M. HOERLE)
 - Mme DELATTRE (ayant donné pouvoir à Mme ALFANO)
 - M. ERBS (ayant donné pouvoir à Mme DOLLINGER)
- Mme ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. CARBIENER)
 - M. HOMMEL (ayant donné pouvoir à Mme THOMAS)
 - Mme JEANPERT (ayant donné pouvoir à M. MEYER)
 - Mme JUNG (ayant donné pouvoir à M. ELKOUBY)
- Mme JURDANT-PFEIFFER (ayant donné pouvoir à Mme DILIGENT)
 - M. LE TALLEC (ayant donné pouvoir à M. MAURER)
- Mme MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. BIERRY)
- Mme MULLER-BRONN (ayant donné pouvoir à M. SCHULTZ)
- M. ZAEGEL (ayant donné pouvoir à Mme GRAEF-ECKERT)

Absents :

- M. CAHN
- Mme HOLDERITH
- M. MAURER
- M. OEHLER
- M. SENE

CP/2020/140 - 00000 - Administration générale
Proposition d'évolution de la participation du Département du Bas-Rhin aux frais de repas à compter du 1er juin 2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide des montants des participations financières aux repas pris dans le restaurant administratif du Département du Bas-Rhin, selon les barèmes présentés dans l'annexe jointe, appliqués à compter du 1er juin 2020,
- décide d'augmenter le montant de la participation financière aux repas pris au restaurant d'entreprise de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail d'Alsace Moselle pour le porter à la valeur de 4,13 €.

Adopté à l'unanimité

◆ **DIVERS**

- **Rapport N°CP/2020/093** : *Proposition de reconduction en 2020-2021 de l'adhésion du Département du Bas-Rhin au programme européen EURES Transfrontalier (mobilité et emploi transfrontalier)- INTERREG*

M. Rémi BERTRAND, en tant que membre du comité de pilotage à Eures transfrontalier « Oberrhein Rhin Supérieur », ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Nicole Thomas, Mme Suzanne KEMPF, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Eric ELKOUBY, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Nicolas MATT, M. Bernard FISCHER, M. Thierry CARBIENER, M. Yves SUBLON et M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N°CP/2020/094** : *Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg - 2015 / 2020*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que maire de la Ville de BISCHHEIM, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/095** : *Rénovation urbaine - Subvention à l'Eurométropole de STRASBOURG pour la réalisation d'aménagements de voirie*

M. Mathieu CAHN, en tant que vice-président en charge de la politique de la Ville, du renouvellement urbain, et notamment le suivi des PRU de Cronembourg, HautePierre, Meinau et Neuhof au sein de l'EMS, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/096 : *Proposition d'approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement de la zone d'activités intercommunale du Soultzerland à SOULTZ-SOUS-FORETS*

M. Paul HEINTZ en tant que membre du bureau et membre des commissions appel d'offres, et PLU de la communauté de communes Outre-Forêt, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/099 : *Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition d'aide au projet de création d'un plateau sportif extérieur par le Syndicat Intercommunal du Collège de GEISPOLLSHEIM et Environs*

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que président du Syndicat Intercommunal du Collège de GEISPOLLSHEIM et Environs, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/106 : *Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale - Approbation de la convention pour la détection du génome du SARS COV-2 entre le Laboratoire Départemental d'Analyses et deux laboratoires de biologie médicale*

Interventions : M. Paul HEINTZ, Mme Suzanne KEMPF, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Frédéric BIERRY, Mme Nadine HOLDERITH, M. Bernard FISCHER

- Rapport N°CP/2020/111 : *Proposition d'approbation de la convention de groupement de commandes conclue entre la Ville de BRUMATH, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin en vue de l'exploitation de maintenance de la chaufferie collective biomasse à construire sur le site du collège de BRUMATH et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman, les Cigognes et le futur accueil périscolaire*

M. Etienne WOLF, en tant que maire de la Ville de Brumath et vice-président territorial au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau ainsi que Mme Isabelle DOLLINGER, vice-présidente en charge de la petite enfance au sein de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/112 : *Convention de partenariat entre le Centre Social et Culturel Robert Schuman et le Département du Bas-Rhin Contrat Enfance et Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Bas-Rhin*

Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que membre du conseil d'administration au sein du CSC Robert Schumann Haguenau, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/114 : *Autres actions éducatives et de formation*

"Filières métiers" dans les collèges : proposition de partenariats pluriannuels et attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets

Interventions : M. Philippe MEYER, Mme Suzanne KEMPF, M. Eric ELKOUBY, M. Frédéric BIERRY

- Rapport N°CP/2020/115 : *Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle*

Interventions : M. Philippe MEYER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Eric ELKOUBY

- Rapport N°CP/2020/118 : *Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'approbation d'un projet de convention relatif à la maintenance informatique des collèges publics pour une durée de 2 ans*

Interventions : M. Philippe MEYER, Mme Suzanne KEMPF

- Rapport N°CP/2020/119 : *Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles*

M. BAUER, en tant que maire de la Ville de Sélestat ainsi que M. Rémi BERTRAND en tant que vice-président, M. Thierry CARBIENER et Mme Nadine HOLDERITH en tant que membres du bureau syndical et comité syndical au sein du PNRVN/SYCOPARC, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/120 : *Proposition d'attribution de subventions dans le domaine de la transmission artistique*

Mme Laurence MULLER-BRONN, en tant que vice-présidente en charge de la culture à la communauté de communes du canton d'Erstein, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/122 : *Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux projets complétant le plan d'action 2020 de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que maire de la Ville de Bischheim, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Christiane WOLFHUEGEL, M. Frédéric BIERRY, Mme Suzanne KEMPF, Mme Michèle ESCHLIMANN

- Rapport N°CP/2020/124 : *PDH - Proposition d'attribution de subventions départementales pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie*

M. Etienne WOLF, en tant que membre du CA et du Conseil de surveillance de l'Habitat de l'Ill et en tant que président de la SIBAR ainsi que Mme Nathalie ERNST, membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR au sein de ce même organisme, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/125 : *Proposition d'attribution de subventions pour 2020 aux structures non associatives en charge de l'insertion sociale des allocataires du RSA et d'approbation des projets de conventions à conclure*

M. Marcel BAUER, en tant que maire de la Ville de Sélestat au sein du CCAS de Sélestat ainsi que M. Jean-Louis HOERLE, en tant que maire de la Ville de Bischheim au sein du CCAS de Bischheim, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Danielle DILIGENT, Mme Suzanne KEMPF

- Rapport N°CP/2020/127 : Service Public de l'Insertion : un nouveau projet pour l'emploi

M. Mathieu CAHN et Mme Suzanne KEMPF, en tant que membres du conseil d'administration au sein de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que membre du conseil d'administration au sein de la Mission Locale Alsace du Nord, Mme Chantal JEANPERT, en tant que Présidente, M. Philippe MEYER et Mme Michèle ESCHLIMANN, en tant que membres du conseil d'administration au sein de la Mission Locale des 3 Vallées, Mme Frédérique MOZZICONACCI, en tant que membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale de Sélestat et environs, Mme Marie-Paule LEHMANN, en tant que vice-présidente et membre du bureau de la Mission locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre du conseil d'administration de la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg et également membre du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Mission Locale et Relais emploi Schiltigheim, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Yves SUBLON, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Frédéric BIERRY

- Rapport N°CP/2020/129 : Proposition de convention de partenariat renforcé avec la Maison de l'Emploi de STRASBOURG

Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre du conseil d'administration au sein de la Maison de l'Emploi de Strasbourg, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/132 : *PDH - Proposition d'approbation des termes d'un avenant n°1 pour 2020 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre de l'Etat ainsi que des termes de la convention d'objectifs et d'adaptation avec VILOGIA et des avenants aux conventions d'objectifs et d'adaptation avec la SIBAR et l'OPUS et proposition d'attribution de subventions pour la création de logements locatifs sociaux communaux à STEINBOURG et à MATZENHEIM*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président, M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER, en tant que membres du conseil d'administration, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du conseil d'administration et présidente de la Commission d'Appel d'Offres au sein de l'OPUS 67, M. Etienne WOLF, en tant que membres du conseil d'administration au sein de l'OPUS 67 et président au sein de la SIBAR, Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/133 : PDH - Mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat privé : - Propositions d'approbation des termes d'un avenant n°1 à la convention de gestion des aides à la pierre de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour l'année 2020 et information sur le programme d'actions pour l'amélioration de l'habitat privé 2020; - proposition d'attribution des aides en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la sauvegarde et valorisation du patrimoine ; - propositions d'approbation des avenants aux conventions des programmes d'intérêt général(PIG) "Rénov'Habitat" et "Adapt'Logis" 2016-2020 pour leurs prorogation et renouvellement des conventions de programmes pour la mise en œuvre des nouveaux PIG Rénov'Habitat 67 et Soutien à l'autonomie pour la période 2020-2023

M. Frédéric BIERRY, en tant que membre du conseil d'administration au sein de l'ANAH, M. Etienne WOLF, en tant que président du conseil d'administration, M Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du conseil d'administration et administrateur au sein de Procivis Alsace, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/134 : Fusion d'OPUS 67 et de la SIBAR : Adoption des termes du projet de traité de fusion, de création d'actions de préférence à la valeur nominale et d'une convention d'accord-cadre entre la SIBAR et le Département pour la gestion des fonctionnaires d'OPUS 67

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président, M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER, en tant que membres du conseil d'administration, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du conseil d'administration et présidente de la Commission d'Appel d'Offres au sein de l'OPUS 67, M. Etienne WOLF, en tant que membres du conseil d'administration au sein de l'OPUS 67 et président au sein de la SIBAR, Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du conseil d'administration et actionnaire de la SIBAR, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CP/2020/140 : Administration générale
Proposition d'évolution de la participation du Département du Bas-Rhin aux frais de repas à compter du 1er juin 2020

Interventions : M. Etienne BURGER, Mme Françoise PFERSORFF, M. Frédéric BIERRY

- Rapport N°CP/2020/142 : Proposition de désignations de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Mme Nicole THOMAS et M. Denis SCHULTZ, en tant qu'élus concernés par les désignations, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

*
* *

◆ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le lundi 22 juin 2020.

*
* *

La séance est levée à 12h44.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».